

Placement garanti Occasion – Infrastructures

Terme : 5 ans



PRODUIT EXCLUSIF À DURÉE LIMITÉE

APERÇU

Le Placement garanti Occasion – Infrastructures vous offre le potentiel de rendement d'entreprises du domaine des infrastructures situées dans plusieurs régions du monde. Il est idéal pour contribuer à la diversification de votre portefeuille tout en protégeant votre capital.

- Capital garanti à 100 % à l'échéance
- Couvert par l'assurance-dépôts¹
- Possibilité de conversion ou de rachat sous certaines conditions
- Versement des intérêts à l'échéance
- Admissible aux régimes enregistrés
- Si le placement n'est pas enregistré, imposition du rendement à l'échéance²
- Aucuns frais de gestion
- Protection contre le risque de fluctuation des devises étrangères
- Admissible au calcul de ristourne de la caisse

Indications de rendement	1 000 \$ à 24 999 \$		25 000 \$ et plus
Rendement annuel composé maximal	8,45 %	illimité	
Rendement cumulatif maximal	50,00 %	illimité	
Taux de participation	100 %	100 %	

Dates clés	
Période de vente	26 mars au 26 mai 2018
Émission du placement	13 juin 2018
Échéance du placement	13 juin 2023

Le taux de participation représente le pourcentage du rendement des titres de référence qui est versé au détenteur à l'échéance. Les rendements indiqués tiennent compte du taux de participation.

La caisse est l'émetteur du placement.

¹Pour en connaître davantage sur la protection de l'assurance-dépôts, veuillez consulter dico.com.

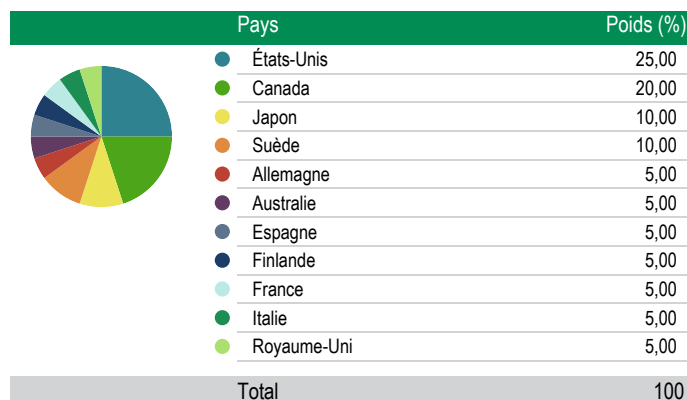
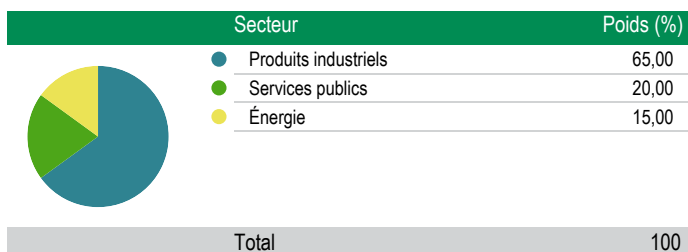
²Sauf l'intérêt payé avant la date d'émission.

COMPOSITION DU PLACEMENT

Le panier de référence est composé de 20 sociétés situées dans diverses régions du monde qui œuvrent dans le domaine des infrastructures et des secteurs connexes. Chaque entreprise occupe le même poids dans le panier qui est réparti comme suit :

Société	Secteur	Pays
Abertis Infraestructuras SA	Produits industriels	Espagne
Atlantia SpA	Produits industriels	Italie
Atlas Copco AB	Produits industriels	Suède
Bouygues SA	Produits industriels	France
CN (Cie des chemins de fer)	Produits industriels	Canada
CSX Corp	Produits industriels	États-Unis
Dominion Energy Inc.	Services publics	États-Unis
Duke Energy Corp.	Services publics	États-Unis
East Japan Railway Co	Produits industriels	Japon
Enbridge Inc.	Énergie	Canada

Société	Secteur	Pays
Fortis Inc.	Services publics	Canada
General Electric Co.	Produits industriels	États-Unis
Kinder Morgan Inc/DE	Énergie	États-Unis
Komatsu Ltd.	Produits industriels	Japon
Kone OYJ	Produits industriels	Finlande
National Grid PLC	Services publics	Royaume-Uni
Siemens AG	Produits industriels	Allemagne
TransCanada Corp	Énergie	Canada
Transurban Group	Produits industriels	Australie
Volvo AB	Produits industriels	Suède



CE PLACEMENT ME CONVIENT-IL ?

Ce placement pourrait vous convenir si vous :

- désirez protéger votre capital ;
- souhaitez diversifier votre portefeuille ;
- avez un horizon de placement de 5 ans ou plus ;
- ne planifiez pas retirer votre argent avant l'échéance ;
- acceptez de renoncer au rendement garanti offert par une épargne à terme traditionnelle pour bénéficier d'une possibilité de rendement supérieur.

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE AVEC UNE ÉPARGNE À TERME TRADITIONNELLE ?

Ce placement garanti diffère d'une épargne à terme traditionnelle parce qu'il ne procure pas un rendement déterminé à l'avance.

Le rendement du placement est fonction de l'appréciation des titres de référence et ne peut être connu qu'à son échéance. Le rendement pourrait être nul à l'échéance.

COMMENT LE RENDEMENT EST-IL CALCULÉ ?

Jusqu'à l'émission, votre capital rapporte un taux d'intérêt de 0,65 % par année.

Entre la date d'émission et la date d'échéance, le rendement est déterminé de la façon suivante:

parmi les 20 titres boursiers du panier, les 5 titres affichant la performance la plus élevée et les 5 titres affichant la performance la plus faible sont exclus du calcul.

Le rendement du placement est basé sur la variation moyenne des 10 titres restants, jusqu'à un maximum de 50,00 % pour les investissements de 1 000 \$ à 24 999 \$, et illimité pour les investissements de 25 000 \$ et plus.

Afin de réduire l'effet d'un éventuel repli des marchés, nous prenons en compte la moyenne des lectures mensuelles des cours pendant les 3 derniers mois du terme.

Ce placement ne donne pas droit aux dividendes versés sur les titres de référence.

Le rendement du placement n'est pas touché par les fluctuations des taux de change, même si les cours sont publiés en devises étrangères.

Pour tous les détails du calcul du rendement, veuillez lire la convention de placement.

Le rendement variable est basé sur l'évolution du cours des titres de référence et pourrait être nul à l'échéance. Votre capital est toujours garanti à l'échéance.

COMMENT SUIVRE L'ÉVOLUTION DE MON PLACEMENT ?

Contactez votre conseiller à la caisse pour plus d'information. Le niveau de l'indice du placement doit être considéré uniquement comme une indication et le rendement du placement n'est déterminé qu'à son échéance.

QUE SE PASSE-T-IL À L'ÉCHÉANCE DE MON PLACEMENT ?

Peu avant l'échéance de votre placement, vous recevrez un avis par la poste ou dans AccèsD. À l'échéance, à moins d'instructions contraires de votre part communiquées dans AccèsD si le placement est admissible au renouvellement en ligne, ou auprès de votre conseiller, votre placement sera automatiquement réinvesti dans un produit de nature et de terme similaires.

EST-IL POSSIBLE DE RACHETER MON PLACEMENT AVANT L'ÉCHÉANCE ?

Une fois par année, après la 3^e année de détention, vous pouvez décider de convertir votre placement dans un autre placement garanti lié aux marchés. Vous pouvez aussi le racheter. À votre demande, la valeur approximative de conversion ou de rachat vous sera communiquée. Veuillez consulter la convention de placement pour en connaître les modalités.

Lors de la conversion ou du rachat, la valeur peut être inférieure au capital investi. Cette valeur n'atteint jamais le maximum possible à l'échéance.

QU'ARRIVE-T-IL EN CAS DE PERTURBATION DES MARCHÉS ?

La caisse détermine, à sa seule discrétion, les mesures appropriées à prendre dans les circonstances. Par exemple, en cas d'arrêt des transactions effectuées sur les marchés boursiers, la caisse pourrait décider de reporter la date à laquelle le niveau de l'indice de départ du placement est pris en compte.

ET SI JE CHANGE D'IDÉE ?

Vous avez un délai de 5 jours ouvrables suivant la réception de votre convention de placement, par la poste ou via AccèsD, pour demander à votre conseiller d'annuler votre placement.

RENSEIGNEMENTS

Pour vous procurer ce produit ou pour obtenir plus d'information :

- ouvrez une session dans AccèsD ;
- communiquez avec le conseiller de votre caisse.

PRIX ET DISTINCTIONS



Meilleur distributeur, Canada

Pour le total des ventes et la performance par produit

Le présent document donne un aperçu du placement et n'est fourni qu'à titre indicatif. En cas de divergence entre ce document et la convention de placement, cette dernière prévaut.